

Majeure en études cinématographiques

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-171-2-0


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Majeure en études cinématographiques

TYPE Diplôme

CRÉDITS 60 crédits


COTE R MINIMALE 20,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Patricia Correa Romero, TGDE 514 343-6111 poste 3679
patricia.correa.romero@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Étudiez le cinéma des points de vue culturel, social et artistique. Élargissez vos horizons et développez un esprit critique en acquérant des connaissances théoriques et historiques.

Combinée à une mineure dans une autre discipline, la majeure en études cinématographiques peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques.

Le programme est destiné aux personnes qui souhaitent acquérir une culture cinématographique.

Forces

- De nombreuses bourses remises aux étudiants en études cinématographiques les plus méritants.
- La possibilité de poursuivre vos études à l'étranger pour 1 trimestre ou même 1 an.
- Des projections de films et des conférences par les artisans du domaine.
- La possibilité de participer à des festivals internationaux de courts métrages étudiant ou à des activités culturelles.
- La possibilité de voir vos scénarios mis à l'écran par des étudiants en études cinématographiques.
- Des conférences, tables rondes et séminaires pour vous familiariser avec le milieu de la recherche.
- La revue CiNéMAS, la plus importante revue d'études cinématographiques au Canada; une publication d'envergure internationale éditée au Département d'études cinématographiques.
- L'Observatoire du cinéma au Québec (OCQ), une structure universitaire qui encourage et facilite le dialogue entre les milieux d'études et de pratique du cinéma en mettant notamment en relation artisans et étudiants.
- La série « Au cœur du cinéma québécois » http://histart.umontreal.ca/typo3/#_msocom_2, réalisée dans le cadre des cours CIN2118 et CIN2119 –La production cinématographique au Québec 1 et 2— est diffusée sur le Canal Savoir et sur Tou.tv et reçoit des invités de renom qui viennent partager leur expérience en réalisation et en production cinématographique.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIRECTEUR ARTISTIQUE
- RÉGISSEUR
- RÉALISATEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION)
- PRODUCTEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION, THÉÂTRE)
- MONTEUR DE FILMS
- DIRECTEUR TECHNIQUE DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES
- DIRECTEUR DE PRODUCTION (CINÉMA, TÉLÉVISION)
- DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE
- DIRECTEUR DE LA DISTRIBUTION
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} mars 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 1^{er} décembre 2019
- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} novembre 2020

Structure du programme (1-171-2-0)

Version 12 (A05)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 74

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours fondamentaux

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1101	Mouvements de l'histoire du cinéma	3.0J	CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 1102	Langage et matières de l'expression	3.0S	CIN 2101	Théories du cinéma	3.0
CIN 1103	Courants du cinéma contemporain	3.0J	CIN 2103	Analyse filmique	3.0J

Bloc 74B Cours à option dans la discipline

Option - 24 crédits.

Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0	CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 1106	Le cinéma politique	3.0	CIN 2117T	Le métier de producteur au Québec	3.0
CIN 1107	Cinéma nationaux	3.0J	CIN 2118	Production cinématographique au Québec 1	3.0J
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0	CIN 2119	Production cinématographique au Québec 2	3.0
CIN 1109	Les genres et le cinéma 1	3.0J	CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 1110	Les genres et le cinéma 2	3.0	CIN 2121	Histoire de la télévision : une introduction	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0J	CIN 2122	Introduction à l'analyse des séries télévisées	3.0J S
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0J	CIN 2123	Le hors-film : la télévision projetée	3.0
CIN 2105	L'avènement du cinéma	3.0	CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0J
CIN 2106	Thème choisi	3.0J	CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
CIN 2107	L'adaptation cinématographique	3.0	CIN 3101	Cinéma des différences	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental et art vidéo	3.0J	CIN 3102	Les théories des cinéastes	3.0S
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0J	CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0J
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0	CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 2111	Histoire et cinéma	3.0	CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0S	JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0			

Bloc 74C Ouvertures aux arts et lettres

Option - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ARP 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0J	HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0	HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0	HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0	HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0J	HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0	HAR 3220	L'art actuel	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0	HAR 3900	Théories de l'art	3.0J
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0J	MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0J
HAR 1190	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle	3.0	MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0	MUL 3316X	Musiques et interdisciplinarité	3.0
HAR 1610	Américanité et les arts	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
HAR 2030	Perception et oeuvre d'art	3.0			

Bloc 74D Ouvertures aux sciences humaines

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0J	LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0J
ANT 1900	Introduction à l'anthropologie	3.0	LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0	PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0S
COM 1300	Théories de la communication	3.0J	PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0	PHI 1430	Éthique et politique	3.0J
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0J	PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0J
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0J	POL 1953	Institutions politiques Canada - Québec	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0	POL 1954	Politique internationale	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0	POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0J S	PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0S	PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0J S
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0	PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0J S
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0	REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0S	REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0J	SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0	SOL 2107	Sociologie politique	3.0J
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0	SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0J
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0			

Bloc 74Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Cinéma	Baccalauréat	90 crédits	1-171-1-1	Jour
Écriture de scénario et création littéraire	Baccalauréat	90 crédits	1-173-1-0	Jour
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour
Études du jeu vidéo	Mineure	30 crédits	1-171-4-1	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.